

1.1.5 Bilan ministériel du Ministère de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF)

Au titre du portefeuille des finances

Engagé pour la période 2018-2027, le plan stratégique de réforme du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française (RGFP) regroupe et structure l'ensemble des actions concourant à moderniser et fiabiliser les finances publiques en Polynésie française. L'année 2025 marque l'échéance du plan d'actions n° 2 (PA 2) révisé de la RGFP 2021-2026, le bilan de ce plan d'actions devant être arrêté au premier semestre 2026.

Sur cette ultime année du PA 2, on peut noter les faits marquants suivants :

- S'agissant de l'implémentation de la programmation budgétaire triennale (PBT), la mise à l'épreuve de la

nouvelle classification programmatique au cours des travaux de transposition du compte administratif 2024 ;

- S'agissant du Code des finances publiques, l'entrée en vigueur de sa partie législative et la poursuite des travaux sur sa partie réglementaire ;
- La poursuite de la fiabilisation comptable du patrimoine ;
- La poursuite de la transformation du système d'informations financier (SI financier) par une approche centrée sur la donnée, avec la contractualisation du Master Data Management (MDM) ;
- L'acquisition et le déploiement d'un outil de centralisation des données financières, juridiques et de gouvernance des satellites du Pays (outil ARAVA).

Au titre du portefeuille de l'économie

La lutte contre la vie chère

En 2025, les efforts du Ministère de l'Economie et des Finances se sont poursuivis en matière de lutte contre la cherté.

- Mise en place d'un nouveau dispositif de prise en charge forfaitaire par le Pays d'une partie du fret international (à hauteur de 10% de la valeur CAF) sur certains PPN parmi les plus consommés (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur le 1er mars 2026) ;
- TVA réduite à 1% dans les archipels autres que la Société (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur en juillet 2026) ;
- Taux de droits de douane sur les importations ayant pour origine des pays de l'Océanie ;
- Abaissement de 5 FCFP/litre (de 155 à 150 FCFP) du prix de l'essence à la pompe depuis décembre 2025 et maintien du prix des autres hydrocarbures malgré les fluctuations des cours ;
- Mise en place des listes de prix « PPN no te mau motu » : Lancées en février par la DGAE, elles permettent de renforcer le contrôle et l'application des prix PPN/PGC dans toutes les îles. Une liste des prix des PPN est publiée chaque mois sur le site de la DGAE, elle permet aux consommateurs de Tahiti et des îles de connaître le prix légal des PPN/PGC et de repérer et signaler à la DGAE d'éventuels dépassements de marges de la part des commerçants.
- Poursuite des campagnes de contrôles et de relevés de prix par la DGAE (permettant la mise à jour mensuelle du Panier futé et de la Météo des prix).
- Entrée en vigueur le 1er mars 2025 de la liste des PPN étendue à 10 familles de produits : taro congelé, haricots verts en boîte, oignons jaunes, pomme de terre, pommes et oranges importés, mélanges d'huiles comprenant du colza, vinaigre blanc, dentifrice en pâte et brosses à dents manuelles. Par ailleurs, concernant la régulation des prix, le MEF a travaillé avec la DGAE et la Douane pour identifier les positions douanières (codes SH8) de chaque PPN. La liste des codes a été communiquée aux

importateurs et des blocages automatiques ont été mis en place dans le logiciel douanier FENIX afin d'éviter les erreurs et abus dans l'utilisation du code d'exonération de droits et taxes à l'importations, réservé aux PPN.

- Suppression de la Taxe de développement local (TDL) sur l'intégralité des produits de 14 positions douanières (certains jambons, jus de fruits et matériaux de construction) et exonération de TDL sur certaines boissons lactées, peintures et shampoings (Loi du pays votée en décembre 2025 et entrée en vigueur le 1er janvier 2026) ;
- Reconduction pour une année de l'exonération de CST-S sur les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat versées en 2026 au titre des revenus de 2025.

Le développement des entreprises

Appel à manifestation d'intérêt au bénéfice des régimes d'investissements directs (RID) et indirects (RII) du Code des investissements (défiscalisation locale)

En 2025, l'ADE a poursuivi sa mission d'évaluation de l'opportunité économique des programmes d'investissement candidats aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de bénéficier des mesures d'incitation fiscale à l'investissement. L'ADE, avec la collaboration des services experts, a réalisé une évaluation de la viabilité, de la cohérence avec les stratégies du Pays, et de l'opportunité des programmes d'investissement à contribuer au développement de l'économie polynésienne et plus particulièrement du secteur visé.

Pour l'année 2025, 27 dossiers ont été réceptionnés pour un montant d'investissement total TTC tous secteurs confondus de 26 552 592 259 F CPF, sollicitant une enveloppe totale de 5 765 663 149 FCFP de crédit d'impôt au titre du régime des investissements indirects (RII) et des réductions ou exonérations fiscales pour un montant total de 936 067 826 FCFP au titre du régime des investissements directs (RID).

Finalement, 19 dossiers ont été désignés lauréats avec un crédit d'impôt sollicité et accordé pour un montant plafonné à 1 086 707 999 FCFP (RII) et à 794 789 794 FCFP (RID),

représentants un montant d'investissement total HT de 7 211 190 423 FCFP.

Structuration d'un nouveau mode d'entreprendre : l'Economie Sociale et Solidaire

L'ADE a été missionnée dès début 2024 pour porter les travaux de structuration de l'Economie Sociale et Solidaire en Polynésie française. De novembre 2024 à fin 2025, avec l'expertise d'ESS France Outre-mer et le soutien du fonds Outremer du ministère de l'Outremer et l'Agence française de développement, l'ADE a poursuivi ses travaux par la réalisation d'une étude sur le diagnostic territorial, la vision partagée de l'ESS telle que définie par ESS France Outremer qui a également proposé un premier projet de loi relative à l'ESS en Polynésie française.

En parallèle, l'ADE a organisé et participé à plusieurs événements et réunions de travail relatifs à l'ESS, dont le principal a été le Forum mondial de l'ESS à Bordeaux, du 29 au 31 octobre 2025, avec une délégation polynésienne de 30 personnes issues notamment du ministère de la santé, du ministère du logement, de la communauté de communes de Tereheamanu, du Contrat de ville, du CESEC et de l'AFD.

L'objectif est désormais de finaliser le projet de loi relative à l'ESS afin de le présenter à l'Assemblée de la Polynésie française courant 2026, ainsi que les projets de loi connexes et arrêtés d'applications utiles au déploiement de l'ESS sur l'ensemble du territoire polynésien.

Soutien aux entreprises innovantes

L'ADE contribue à la mise en œuvre de la stratégie « Polynésie Océan d'innovation 2030 ». Depuis 2024, elle apporte son expertise économique et marketing aux comités pilotés par la Délégation à la recherche. L'ADE est impliquée dans 53 projets dont 20 en tant que chef de projet, répartis sur cinq thématiques clés : écosystème, décarbonation, écotourisme, résilience et valorisation.

L'ADE participe à l'instruction des dossiers de candidature au programme France 2030 territorialisé, cofinancé par l'État et le Pays. 9 projets sur le volet « innovation » pour 126 M FCFP en 2025 et 1 projet sur le volet filière pour près de 18 M FCFP ont été sélectionnés, entraînant un doublement de la dotation de l'État face à ce succès. En complément, l'État a abondé l'enveloppe de 36 M FCFP supplémentaires consacrée à l'accompagnement en ingénierie financière par Price Waterhouse Coopers (PwC) aux porteurs de projets en phase de candidature.

Parallèlement, l'ADE soutient l'écosystème des startups via le programme NAHITI et collabore avec la CCISM pour pérenniser l'accompagnement des startups à l'issue du programme prévue en août 2026.

Sur le plan international, l'ADE a financé la participation d'une délégation de startups polynésiennes au concours Innovation Outre-Mer à Paris en novembre 2025. Deux entreprises locales y ont été primées dans les catégories "Blue Tech" et "Services numériques".

Commerce extérieur

Le Pays au travers de l'ADE, en partenariat avec l'Etat et ses organismes dédiés (Business France et BPI France), les conseillers au commerce extérieur de France - Polynésie française et la CCISM ont signé en octobre 2024 un Protocole pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique pour l'export en se réunissant sous la bannière "Team Polynésie Export". Le pilotage stratégique est confié à l'ADE.

Depuis 2025, les entreprises bénéficiant d'un tel soutien doivent répondre à un appel à manifestation d'intérêt et la validité du projet est évaluée conjointement par l'ADE et le service export de la CCISM.

Par ailleurs, dix actions pour le soutien à l'export des entreprises polynésiennes ont été menées par la CCISM en 2025, avec un appui direct de l'ADE pour six d'entre elles et concernent : des actions collectives de prospection, des actions d'accompagnement individuel, des actions transversales en faveur de l'export et des actions de soutien logistique. Ces actions se traduisent par la mission tremplin au Japon (5-6 novembre 2025), la mission Tech en Nouvelle-Zélande (10 au 12 novembre 2025), la Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Elysée (15-16 novembre 2025), les sessions d'information de la Team Polynésie Export, l'actualisation de l'annuaire de l'export de Polynésie et les opérations de conteneurs de groupage.

Soutien financier aux entreprises

- Auprès de l'Association Initiative Polynésie française

Initiative Polynésie française (IPF) est une association de type loi 1901 créée en 2017, pour soutenir la création et le développement des TPE et PME en Polynésie française. Elle octroie des prêts d'honneur, sans intérêt ni garantie, et fournit un accompagnement gratuit aux entrepreneurs. IPF cible divers secteurs économiques, avec une prédominance des services et du commerce, mais aussi une attention particulière aux secteurs stratégiques comme l'agriculture, la pêche, et l'industrie.

Pour 2025, une subvention de 37,15 millions FCFP a permis à l'association d'assurer son fonctionnement, de traiter 50 dossiers, de maintenir son impact positif sur l'économie locale et de développer les parcours d'accompagnement thématiques dont notamment le tourisme durable, l'entrepreneuriat au féminin et l'innovation afin d'adapter son offre aux orientations stratégiques définies par le Pays.

Accompagnement des entreprises

En 2025, l'ADE a instruit 51 demandes d'avis sur les dossiers de demande d'agrément au titre des mesures d'aide fiscale à l'investissement outremer (défiscalisation nationale), pour un montant d'investissement global hors taxe de 59 893 740 572 FCFP et 26 163 782 559 FCFP d'aide fiscale sollicitée.

Par ailleurs, l'ADE apporte une assistance opérationnelle aux porteurs de projets privés ainsi qu'à certains projets structurants portés ou soutenus par le Pays. Cette assistance consiste en un accompagnement des investisseurs, de leurs collaborateurs et de leurs équipes techniques (information sur le cadre d'investissement en Polynésie française, démarches administratives, coordination et accompagnement des projets

d'investissement, etc...). 63 nouveaux projets ont été accompagnés en 2025.

Création de l'Observatoire du Bâtiment et des Travaux Publics

En 2025 a été recréé l'Observatoire du BTP (OBTP) à la demande des acteurs du secteur. Piloté par le MEF, cet observatoire se réunit trois fois par an. Il rassemble les organisations patronales du secteur ainsi que les services et satellites du Pays concernés par les grands travaux à venir

Au titre du portefeuille de l'énergie

En 2025, le ministère de l'Économie, du budget et des finances en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF) a poursuivi son travail en fonction de la transition énergétique, tout en travaillant à des réformes structurelles du secteur.

La poursuite de la transition énergétique

En particulier, le 12 février 2025, il a publié l'appel à projets photovoltaïques (tranche 2) dit "AAP2" pour un total de 25MWc en coactivité sur Tahiti Nord. Le 23 décembre 2025, 4 projets ont été déclarés lauréats pour un total de 19,2 MWc.

Cette année fut également la première année d'exploitation de la première tranche de l'appel à projets photovoltaïques (dite "AAP1), qui avaient permis l'implantation de quatre fermes sur la zone sud de Tahiti. En effet, lancée le 23 avril 2021, les 4 projets de l'AAP1 sont entrés en service fin 2024.

La production totale facturée de janvier à novembre 2025 (11 mois d'exploitation) est de 38,3 GWh pour un montant de 724,8 millions FCFP HT, soit 5,2% supérieure à la prévision. Les objectifs des exploitants sur la première année sont donc en passe d'être atteints voire dépassés.

La production sur ces 11 premiers mois équivalait, sur la base des chiffres de 2024, à 7% de la production totale d'électricité à Tahiti et à 64% de la production totale du parc photovoltaïque raccordé au réseau de Tahiti avant l'arrivée des projets lauréats. Elle a permis d'économiser près de 9,2 millions de litres de gazole, soit plus de 550 M FCFP.

L'arrivée de ces installations marque ainsi une belle avancée dans la transition énergétique de la Polynésie, les derniers projets de cette ampleur étant les ouvrages hydroélectriques de Marama Nui de la vallée de Papenoo, mis en 1996.

Dans le cadre du programme STEP mené par Marama Nui, un projet d'aménagement dans la vallée de Titaaviri est en cours pour installer un projet démonstrateur de stockage gravitaire permettant d'utiliser le surplus de production solaire par une pompe de 2 MW qui remontera l'eau au bassin amont pour la turbiner le soir. La première commission des forces hydrauliques s'est réunie cette année pour engager le processus d'avenant au contrat de concession hydroélectrique de la Titaaviri. Les études sont en cours.

Les réformes structurelles du secteur

Concernant la restructuration du secteur de l'électricité sur Tahiti Nord, le 31 décembre 2027, arrive à échéance le contrat de délégation du service public de transport d'électricité à Tahiti, conclu entre la Polynésie française et la

(MEF, MGT, MFL, MJP, HC, ISPF, IEOM, SPCPF, G2P, PAP, DEQ, DCA, OPH, DBF, DCO). Chaque réunion permet de faire le point sur la conjoncture du secteur, l'état de la commande publique et l'avancement des travaux des groupes de travail qui ont été créés pour travailler sur des problématiques spécifiques. De plus, cet observatoire est un lieu d'échange privilégié entre acteurs privés et publiques pour assurer la remontée des problématiques du secteur, réfléchir en commun à des solutions et assurer leur mise en œuvre.

SEML TEP. Le 30 septembre 2030, c'est au tour du contrat de distribution d'électricité et de production thermique de Tahiti Nord, conclu avec la société EDT-Engie, d'arriver à échéance. Ces deux événements sont l'occasion de refondre et rationaliser l'organisation du système électrique sur l'île de Tahiti.

Le Ministère de l'économie et des finances en charge des énergies (MEF) a piloté une étude pour déterminer les meilleurs scénarios envisageables de restructuration du secteur. Cette étude, réalisée par le groupement Klopfer-Seban-Occelia entre juillet et décembre 2025, a donné lieu aux trois livrables principaux suivants :

- A - Etat des lieux exhaustifs du système électrique tahitien ;
- B - Présentation des différents scénarios de restructuration envisageables ;
- C - Analyse approfondie des scénarios jugés les plus pertinents.

L'arbitrage sur le scénario à mettre en œuvre devrait intervenir courant de l'année 2026.

Le Pays a adhéré à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités dévolues aux services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, déchets, numérique), afin de se faire accompagner sur ce sujet.

Concernant la négociation de l'avenant n°20, le contrat de concession portant sur la production et la distribution d'électricité sur Tahiti Nord a été conclu le 27 septembre 1960 entre la Polynésie française et la société Électricité de Tahiti-Engie (EDT), pour une durée fixée dorénavant à 70 ans. Il arrive à échéance le 30 septembre 2030. Dans cette perspective, il est apparu utile d'engager une série d'aménagements contractuels au travers d'un vingtième avenant, poursuivant plusieurs objectifs :

- Préparer la fin de concession et les conditions de reprise des ouvrages ;
- Inciter le délégataire EDT à réduire ses charges de fonctionnement, afin d'assurer un service public plus performant ;
- Aménager les dispositifs de solidarité énergétique ;
- Intégrer diverses mises à jour d'ordre technique et réglementaire.

L'avenant n° 20 fait l'objet de discussions avec le délégataire depuis près de 5 années. Ces négociations entre le MEF et EDT ont permis en décembre 2025 d'aboutir à un premier

projet consensuel entre les services techniques du Pays et d'EDT.

Concernant le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité porté par la DPE, le bilan des trois premières années de fonctionnement a été réalisé mi-2025. Au terme de sa 3^e année de fonctionnement, le dispositif voté en 2021 par l'Assemblée de la Polynésie française a démontré son efficacité, et à ce titre, les gestionnaires de réseaux électriques de Polynésie française ont bénéficié d'une compensation financière globale de 3,831 milliards FCFP pour l'année 2024 pour équilibrer la gestion de ce service public.

Le fonctionnement du dispositif est ainsi satisfaisant puisque les compensations financières ont été couvertes par les contributions collectées. L'excédent de 198 millions permet principalement de financer les compensations restant à verser au titre des recouvrements à venir pour l'exercice 2024.

Malgré la difficulté de l'exercice et son extension à une soixantaine de réseaux, la mise en application du dispositif pour sa troisième année consécutive reste une réussite puisque le système est de nouveau à l'équilibre, comme les deux années précédentes.

En effet, pour les trois années de mise en œuvre du dispositif (2022 à 2024), le montant des contributions collectées (11,6 milliards FCFP au total) a toujours permis de couvrir le montant des compensations versées aux gestionnaires de réseaux (10,9 milliards FCFP au total) : l'écart entre les contributions collectées et les compensations versées, cumulé sur ces trois exercices, s'élevant ainsi à 711 millions FCFP.

Pour rappel, le dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité permet aux communes en régie de limiter leurs déficits d'exploitation du service public de l'électricité, tout en garantissant un prix moyen de l'électricité encadré. Cette externalisation de la péréquation historiquement internalisée par EDT-Engie des différentes concessions de distribution d'électricité en Polynésie contribue à renforcer la solidarité entre les territoires et les usagers de Polynésie française avec son extension à une quarantaine de réseaux, soit à l'ensemble des réseaux électriques publics de la Polynésie française.

Elle a permis à plusieurs communes de s'orienter vers des modes de gestion du service public de l'électricité alternatifs et à d'autres autorités compétentes de rendre la gestion économiquement plus attractive : délégation du service public (DSP) à la SPL Te uira api no te mau motu pour les réseaux

de Tahaa, Huahine, Taputapuatea, Tumaraa et Rurutu ; reprise de la gestion du réseau de Moorea par l'EPIC Te ito rau no Moorea-Maiao ; reprise de la gestion du réseau de Makemo par la société Electricité de Polynésie ; gestion groupée de tous les réseaux des îles Marquises et délégation du service public à la société Electricité des Marquises ; renouvellement de la DSP de Rangiroa.

La mise en place du dispositif de solidarité a également permis aux gestionnaires des 39 petits réseaux de professionnaliser la gestion du service public de l'électricité avec l'obligation d'utiliser un outil de gestion des recettes, d'installer des compteurs d'énergie électrique (avant juillet 2023) et de transmettre chaque année les données économiques et techniques relatives à la production et la distribution d'électricité (chiffre d'affaires, coût et quantité de carburant utilisé, énergie produite sur l'année, etc.).

Cette montée en compétence a pu se faire grâce à l'accompagnement des communes par la DPE dans toutes les étapes à suivre pour respecter les obligations du dispositif (déclaration et versement de la CSE, respect des $\pm 20\%$ autour du prix de référence (Préf) avec l'utilisation d'une grille tarifaire, etc.). Malgré cette assistance, quelques réseaux n'ont pas perçu de compensation du fait d'un manquement à leurs obligations, comme indiqué aux annexes n° 1 (2024), 1bis (2023) et 1ter (2022).

Par ailleurs, selon l'article 7 de la délibération n° 2021-71 APF du 24 juin 2021, le montant de la compensation de péréquation peut être révisé si la moyenne du volume de l'énergie électrique vendue sur le réseau au cours des trente-six mois précédant la demande du gestionnaire a varié de plus de 20 % à la hausse ou à la baisse par rapport au volume d'énergie électrique vendue au cours de la période de référence (2019).

Aucun grand réseau ne remplit le critère de révision tandis que dix petits réseaux pourraient voir leur droit à compensation révisé : Apataki, Kaukura, Fakahina, Tepoto Nord, Katiu, Raroia, Taenga, Amanu, Vahitahi et Pukapuka.

Pour les petits réseaux concernés, il s'agit principalement d'augmentations des droits à compensation (augmentations allant de 258 675 à 4 634 074 FCFP pour six réseaux) mais également de légères diminutions (de 235 432 à 2 525 843 FCFP pour quatre réseaux).

Au titre du portefeuille des services postaux et des télécommunications

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la transformation engagée par le groupe OPT afin de renforcer sa performance, moderniser ses infrastructures et améliorer la qualité du service public rendu aux Polynésiens.

Face à l'évolution des usages numériques et des attentes des usagers, le groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie visant à concilier missions de service public, soutenabilité financière et développement de ses activités.

Au cours de l'année, plusieurs projets structurants ont été engagés dans les domaines de la connectivité numérique, de la modernisation des services postaux et de la transformation interne du groupe. Le renforcement de la gouvernance, des

dispositifs de contrôle interne et des mécanismes de conformité a également contribué à soutenir cette dynamique.

La stratégie du Groupe 2025-2030

Engagée depuis 2024, la démarche stratégique du groupe OPT vise à donner un cap commun à l'ensemble de ses entités pour la période 2025-2030. Elle a pour objectif de consolider sa performance, de faire évoluer son modèle et de renforcer sa contribution au développement de la Polynésie française.

Elaborée en plusieurs étapes, elle s'est appuyée sur un diagnostic approfondi du Groupe, réalisé en 2024, qui a permis d'identifier les principaux enjeux, de définir les

orientations stratégiques et les conditions nécessaires de leur mise en œuvre.

Ce cadrage stratégique a été présenté au ministère de tutelle, à la Présidence du Pays ainsi qu'aux instances représentatives du personnel, avant sa validation par le Conseil d'administration le 27 juin 2025. Il s'est accompagné d'une démarche participative sur une durée de trois mois associant les collaborateurs, à travers 80 ateliers et entretiens ayant réuni 661 participants et permis de recueillir plus de 1 000 propositions. Cette démarche a été complétée par un sondage interne sur les valeurs du Groupe OPT.

À l'issue de ces travaux, la stratégie du Groupe s'articule autour de trois axes principaux :

1. Rétablir la performance en développant les produits, en réduisant les charges des structures déficitaires et en renforçant la rentabilité des autres entités ;
2. Innover et se réinventer par le développement des compétences, l'optimisation de l'organisation et la contribution aux projets de développement du Pays ;
3. Accompagner la transformation à travers le développement de nouvelles activités et l'évolution de son modèle.

Le renforcement de la gouvernance et dialogue social

Dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance et de son organisation, plusieurs audits ont été engagés par le groupe OPT en 2025.

Un audit de gouvernance, restitué au Conseil d'administration en octobre 2025, a permis d'analyser les modalités de pilotage et de formuler 46 recommandations destinées à clarifier les responsabilités, améliorer les processus décisionnels et renforcer le contrôle interne.

Par ailleurs, un audit social a également été réalisé entre juillet et décembre 2025 au sein de trois entités du groupe - ONATi, Fare Rata et la holding OPT - afin d'évaluer le climat social, les pratiques managériales et les conditions de travail. Dans ce cadre, 1 159 collaborateurs ont été consultés au moyen d'un questionnaire anonyme. La démarche a également associé les instances représentatives du personnel et donné lieu à des entretiens avec les directeurs généraux et les directeurs des ressources humaines.

Les conclusions de ces audits contribueront à orienter les réflexions en matière de management, de dialogue social et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le renforcement de l'éthique et de la conformité

Dans la continuité des actions engagées pour renforcer sa gouvernance, le groupe OPT a poursuivi la mise en place de dispositifs visant à consolider l'éthique, la transparence et la conformité de ses activités.

Le Conseil d'administration a ainsi approuvé la mise en œuvre d'une démarche anticorruption destinée à prévenir les risques et à renforcer les pratiques de conformité au sein du groupe. Cette démarche s'appuie sur l'adoption d'outils de sensibilisation et de procédures internes visant à garantir l'intégrité des processus décisionnels. Un bilan de son

déploiement a été présenté en fin d'année afin d'en évaluer l'avancement et d'identifier les axes d'amélioration.

Par ailleurs, le groupe a adopté une charte d'audit interne ainsi qu'une charte de contrôle interne afin de renforcer la structuration de ses dispositifs de gestion des risques et de contrôle.

Les activités de télécommunications – ONATi

En matière de développement des infrastructures numériques, la modernisation des réseaux s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire. La couverture très haut débit a continué de progresser, avec 79 413 foyers éligibles à la fibre optique (FTTH) et un taux de pénétration de 31%. En parallèle, 438 sites de l'administration polynésienne ont été raccordés au très haut débit en fin 2025. La modernisation du réseau de transmission a également amélioré l'accès aux services numériques grâce aux liaisons en faisceaux hertziens, notamment dans les vallées des Marquises et sur l'atoll de Mataiva.

Par ailleurs, ONATi a renforcé le développement des réseaux mobiles afin d'améliorer la couverture et la qualité des services. Le déploiement du réseau 5G constitue une étape importante pour offrir des débits plus élevés et favoriser de nouveaux usages numériques.

L'extension du réseau 4G dans les archipels éloignés s'est également concrétisée par l'installation de 49 nouveaux sites, contribuant à réduire la fracture numérique.

Afin de renforcer la résilience et la qualité des connexions internationales, ONATi a développé des solutions de connectivité satellitaire. Le partenariat avec OneWeb, reposant sur une constellation de satellites en orbite basse, permet de compléter et de sécuriser les infrastructures existantes, en particulier dans les zones les plus isolées.

Les activités postales – Fare Rata

En 2025, la modernisation des services postaux s'est traduite par l'aboutissement du projet de refonte du système d'information commercial postal NIU ORA, désormais déployé sur l'ensemble des 75 bureaux de poste du réseau couvrant les cinq archipels. Accompagné d'un important programme de formation ayant concerné près de 300 collaborateurs, ce projet constitue un levier essentiel pour améliorer le pilotage commercial, la relation client et la qualité des données. Les premiers gains opérationnels sont attendus dès 2026, notamment en termes de productivité et de fiabilité des opérations.

Dans le cadre du projet « marketing du client postal », l'application web et mobile du bureau de poste en ligne a également été améliorée. Ces évolutions permettent aux usagers de régler en ligne leur abonnement à la boîte postale, contribuant ainsi à la simplification des démarches pour les clients.

Concernant le programme de modernisation et d'adaptation du réseau territorial, le transfert des bureaux de poste de Reao et Puka Puka vers des abris de survie a été réalisé en urgence afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large, menée avec la Délégation pour le développement des communes (DDC),

pour optimiser l'implantation de certains bureaux de poste dans les îles éloignées.

Plusieurs opérations d'investissement ont également été finalisées, notamment la rénovation du bureau de poste de Bora Bora, l'aménagement des espaces de tri et de boîtes postales à Papeete, ainsi que la première phase du programme de développements informatiques liés à la modernisation du tri et de la distribution postale. D'autres projets ont connu des décalages liés aux délais nécessaires à l'instruction des dossiers de subvention. Parmi ces opérations en cours figurent notamment les projets relatifs aux bureaux de poste de Papeete, Maharepa, Vaïare, Ua Huka et Avatoru ; ce dernier faisant l'objet d'une réflexion sur la création d'un bureau de poste type abri de survie.

Enfin, la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de performance 2024-2025 conclue entre l'OPT et sa filiale Fare Rata a permis l'attribution d'une subvention publique de fonctionnement de 1,8 milliard de FCFP, destinée à soutenir l'exercice des missions de service public et d'intérêt général liées au maintien du maillage territorial du réseau de bureaux de poste.

Les activités de gestion et valorisation immobilière

Dans une logique de rationalisation des actifs et de diversification des sources de revenus, un schéma directeur immobilier a été élaboré afin d'organiser la valorisation du patrimoine du groupe. Parmi les projets majeurs figure le projet « Hinoi », qui prévoit la construction d'un immeuble de cinq étages comprenant des espaces commerciaux, des bureaux, un auditorium et des stationnements. Bien que ce projet ait été suspendu en 2024 par le Conseil d'administration afin d'être réexaminé, il a été validé en octobre 2025 à l'issue des travaux de réévaluation. La pose de la première pierre est prévue en juin 2026, pour une livraison estimée en décembre 2029. À terme, ce projet devrait générer des recettes locatives et des retombées économiques significatives, contribuant ainsi au renforcement de la situation financière du groupe.

Un second projet immobilier, dénommé « Mata Tua », a également été autorisé par le Conseil d'administration. Il prévoit la construction de douze logements destinés au personnel du groupe OPT, avec une livraison attendue en décembre 2026. Cette initiative vise à améliorer les accès au logement des collaborateurs et à renforcer l'attractivité du

groupe en tant qu'employeur en contribuant au bien-être du personnel.

Les autres évènements marquants

L'année 2025 a été marquée par des évolutions structurantes pour Tahiti Nui Télécom (TNT), tant sur le plan de la gouvernance (nomination d'une nouvelle Présidente par intérim) que sur celui du développement de projets stratégiques participant au positionnement numérique de la Polynésie française.

En effet, un partenariat stratégique a été conclu avec Google. Cet accord s'inscrit dans la stratégie du Pays ayant pour ambition de positionner la Polynésie française comme un hub numérique majeur dans la région Pacifique. Après plusieurs mois de négociations autour du modèle économique et des modalités de coopération, la collaboration s'est concrétisée en 2025 par l'installation de premiers équipements à Papeete pour l'atterrissement des câbles sous-marins.

Enfin, Tahiti Nui Télécom a également été retenu pour l'implantation de radars en Polynésie française par la société Look Up Space, principal acteur européen de la surveillance spatiale. Ce projet, instruit à la fin de l'année 2024, a conduit à la réalisation de premiers travaux d'aménagement afin de permettre l'installation des équipements nécessaires au dispositif de surveillance et de suivi des objets en orbite.

Conclusion et perspectives 2026 pour le groupe OPT

L'année 2025 marque une étape importante dans la transformation engagée par le groupe OPT. Le groupe a poursuivi le renforcement de sa gouvernance, la modernisation de ses infrastructures numériques et l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Parmi les actions structurantes de l'année, figurent la réalisation d'un audit de gouvernance et d'un audit social, qui permettront d'accompagner l'évolution de l'organisation et de renforcer le dialogue social au sein du groupe.

En 2026, le groupe s'attachera à décliner de manière opérationnelle la stratégie définie au niveau de la holding, en la traduisant en plans d'actions concrets au sein des différentes entités, tout en poursuivant les projets engagés au service du développement et de la connectivité de la Polynésie française.

1.1.6 Bilan ministériel du Ministère du foncier et du logement, en charge de l'aménagement (MFL)

Au titre du portefeuille du foncier

La Direction des affaires foncières (DAF) exerce l'ensemble des missions dévolues au Pays en matière foncière : gestion et valorisation du patrimoine domanial, information et accès aux documents fonciers, enregistrement des actes et publicité foncière, cadastre et topographie, aide à l'accès à la terre, contentieux, et curatelle aux successions vacantes. Elle dispose d'un échelon central à Papeete et de subdivisions déconcentrées à Raiatea (Îles Sous-le-Vent), Taiohae (Marquises) et Mataura (Australes), ainsi que d'une cellule à Taravao.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite d'un effort soutenu de modernisation et de transformation numérique des outils métiers, une dynamique active d'acquisitions foncières au profit du Pays, une activité contentieuse croissante, ainsi que le renforcement des actions de proximité envers les usagers, notamment dans les archipels.

1. Les moyens humains

Au 31 décembre 2025, la DAF compte 154 agents occupant un poste budgétaire :